

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **COMMUNE DE HESINGUE**

### **Enquête publique relative au projet de modification n°8 du PLU**

**Par arrêté du 18 septembre 2025, le Maire de Hésingue a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, à compter du 07 octobre 2025, sur le projet de modification n°8 du PLU.**

**Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du responsable du projet, M. le Maire de Hésingue, Mairie de Hésingue, 22 Rue du Général de Gaulle, 68220 Hésingue. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend le dossier de modification n°8 du PLU, une note relatant les éléments de l'article R123-8 du code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale dispensant le projet de modification d'évaluation environnementale, la délibération du conseil municipal décidant de suivre l'avis de l'autorité environnementale, et les avis des personnes publiques associées sur le projet.**

**Il pourra être consulté à la mairie de Hésingue (sur papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site internet de la commune (<https://www.ville-hesingue.fr>) pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 07 octobre 2025 au 06 novembre 2025.**

**Le public pourra prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, à la Mairie de Hésingue, 22 Rue du Général de Gaulle, 68220 Hésingue, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@hesingue.fr](mailto:mairie@hesingue.fr)**

**Mme Isabelle KEMPF a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et M. Jean-Luc STINZY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.**

**La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de Hésingue :**

- le mardi 07 octobre 2025 de 16h à 18h**
- le mercredi 22 octobre 2025 de 17h à 19h**
- le jeudi 06 novembre 2025 de 9h à 11h30**

**A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée :**

- en Mairie de Hésingue,**
- au Tribunal Administratif de Strasbourg,**
- en Préfecture du Haut-Rhin.**

**Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Hésingue, en Préfecture et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ville-hesingue.fr>**

**L'autorité compétente pour approuver le projet de modification du PLU est la commune de Hésingue, par voie de délibération du conseil municipal.**